



Numérisation de la filière Bâtiment

La ministre du Logement et de l'Égalité des Territoires m'a confié une mission destinée à préciser la feuille de route opérationnelle de la généralisation du recours aux outils numériques par l'ensemble des acteurs du bâtiment à l'horizon de 2017.

Dans le cadre de cette mission, je souhaite recueillir vos contributions en vue d'une part d'établir l'état des lieux du savoir-faire français du numérique appliqué au bâtiment et tout particulièrement en matière d'**applications concrètes de la maquette numérique bâtiment ou du BIM** (« Bâtiment et Informations Modélisés »), sur toutes les phases de la vie des projets de construction (conception, construction, réception/livraison, exploitation/maintenance, rénovation, déconstruction), et d'autre part de rassembler vos réflexions et suggestions relatives aux **conditions d'appropriation des outils numériques par tous les acteurs de la filière**.

Les éléments pouvant servir de référence aux **gains potentiels (délais, qualité, coûts) des projets « BIMisés »** sont notamment à mettre en évidence, au regard des investissements nécessaires (formation, logiciels, accompagnement changement ...).

Au-delà des outils logiciels indispensables au fonctionnement du BIM, se pose la question de la mise à disposition, sous une forme numérique adaptée, interopérable, fiable et pérenne dans le temps, des **informations** nécessaires à l'acte de construire ou de rénover : règlements, règles de l'art, **catalogues de produits industriels...** : je souhaite que vous me fassiez part des expériences en la matière et que vous m'indiquiez vos attentes sur ce plan, y compris en termes de **normalisation française et internationale**.

L'avènement de ces nouvelles pratiques soulève des **questions relatives au jeu d'acteurs** : en quoi, le passage d'une ingénierie classiquement séquentielle à une ingénierie concurrente ou collaborative va-t-il modifier le rôle de la maîtrise d'ouvrage et remettre éventuellement en question les pratiques de la maîtrise d'œuvre et des autres intervenants à l'acte de construire : entreprises, industriels, gestionnaires de patrimoines... ? Faudra-t-il mettre en place de nouvelles missions spécifiques à l'usage du BIM ou adapter les missions actuelles ?

Ces nouvelles pratiques et les modalités d'échanges électroniques sous-jacentes risquent d'impacter les **droits et responsabilités des acteurs** de l'acte de construire : comment garantir la qualité des données produites et échangées, comment gérer les questions de propriété intellectuelle... ?

Quelles sont les perspectives de **valorisation de la maquette numérique**, au-delà du processus de construction lui-même ? Quel sera son impact sur la valeur patrimoniale ?

Par ailleurs, le numérique doit pouvoir être exploré comme une des voies d'avenir permettant de répondre, par le développement d'applications de **formation en ligne**, aux gros besoins de formation des professionnels du secteur du bâtiment : je serai très attentif à l'analyse des expériences en cours en la matière et aux conditions techniques et économiques de leur déploiement à grande échelle.

Compte tenu des délais imposés à cette mission, je vous demande de bien vouloir envoyer votre contribution **avant le 5 septembre 2014** (selon les [modalités](#) précisées sur le site internet: www.mission-numerique-batiment.fr) et vous en remercie par avance.

Bertrand DELCAMBRE